Resp Pf 1110 37/17

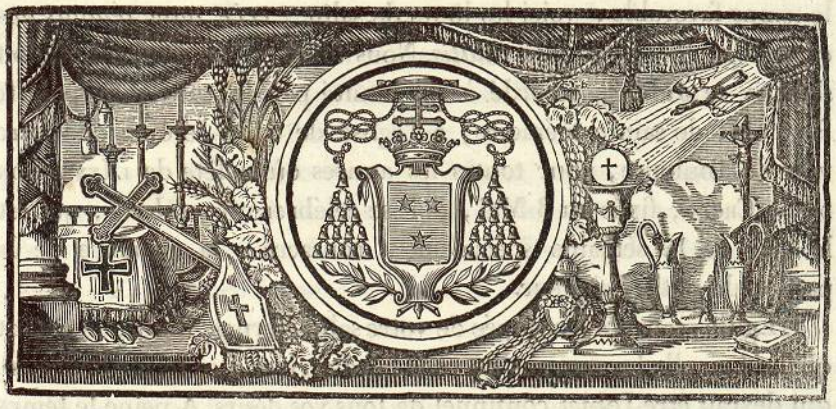

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

ET DE NARBONNE,

Pour le Jubilé de Saint-Jérôme, de l'année

1833.

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en notre Seigneur Jésus-Christ.

C'est bien aujourd'hui, Nos Très-Chers Frères, que nous pouvons vous adresser ces paroles du grand Apôtre : Voici maintenant

le temps favorable, voici les jours de salut : *ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.* Nous touchons au moment où doit s'ouvrir le Jubilé, accordé à perpétuité par le souverain pontife Pie VII, de sainte mémoire, à l'église de Saint-Jérôme de notre ville de Toulouse, pour toutes les années où la fête de L'INVENTION DE LA CROIX, fixée au 3 Mai, doit se célébrer un vendredi, qui est le jour de la semaine spécialement consacré à la mémoire de la passion de notre Seigneur.

L'Eglise, sans cesse occupée de votre salut éternel, multiplie autant qu'il est en elle les moyens de vous faire arriver à ce terme heureux, qui devrait être l'objet continuel de tous vos désirs. A peine le temps du Carême, où elle vous exhorte chaque année à travailler avec une ferveur toute nouvelle à l'œuvre de votre sanctification vient de finir, qu'elle vous ouvre une nouvelle source de grâces dans le Jubilé que nous vous annonçons aujourd'hui.

Que devez-vous faire pour profiter de cette nouvelle faveur ? Il s'agit de vous réconcilier avec Dieu, d'obtenir de sa miséricorde le pardon de vos péchés. Or, vous le savez, N. T. C. F., le seul moyen d'obtenir cette grâce précieuse de la réconciliation, c'est la pénitence.

Quand Notre-Seigneur envoya ses Apôtres prêcher à toutes les nations l'Evangile du salut, il leur donna cet ordre : Allez, prêchez à toute créature, en disant : faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche ; *pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.* Depuis près de deux mille ans que l'Evangile a converti l'univers, l'Eglise de Jésus-Christ, fidèle à exécuter les ordres de son divin Maître, ne cesse de faire entendre à ses enfans les mêmes paroles. Et nous aussi, N. T. C. F., envoyés vers vous par l'Eglise pour remplir le même devoir, ne désirant que votre sanctification et votre bonheur, nous saisissons toutes les occasions de vous répéter de la part du divin Sauveur la même exhortation : Faites pénitence, parce que le royaume des cieux est proche ; *pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum.*

Oui, N. T. C. F., si vous vous êtes éloignés du Seigneur par le péché, revenez à lui de tout votre cœur, de toute votre âme, de

toutes vos forces. Eh! voudriez-vous demeurer plus long-temps dans cet état malheureux ? Vous n'en connaissez donc pas toute l'horreur? Ne savez-vous pas que votre âme, qui est l'ouvrage de Dieu, faite à son image, créée pour l'aimer, pour le posséder, pour le contempler un jour face à face dans le Ciel, et par cette contemplation être enivrée de délices durant l'éternité, lorsqu'elle tombe dans le péché devient l'ennemie de son Créateur, l'esclave du démon, la demeure de cet esprit impur; qu'elle est destinée dès-lors à souffrir éternellement dans l'enfer les mêmes supplices que cet ange rebelle : sort affreux qui deviendrait irrévocable si la mort vous frappait tandis que le péché règne dans votre cœur! Prêtez donc une oreille docile à notre invitation ; rentrez dans les sentiers de la vertu, attachez-vous inviolablement à la religion, pratiquez-en avec fidélité les devoirs, faites pénitence : *pœnitentiam agite.*

Mais qu'est-ce que cette pénitence si nécessaire ? C'est la douleur d'avoir péché et le retour sincère de notre âme vers Dieu ; c'est la détestation des plaisirs criminels, et le désir d'être tout entier au Seigneur.

Notre douleur d'avoir péché doit être profonde; il faut qu'elle brise nos cœurs. Elle doit en même temps nous pénétrer du sentiment de notre indignité : Seigneur, dit le psalmiste, vous ne rejetterez pas un cœur contrit et humilié : *cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies.*

Notre douleur doit encore être efficace; c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'elle se borne à quelques bons sentimens qui ne changent rien à la conduite : si nous sommes sincèrement pénitens, nous devons mettre la main à l'œuvre, nous arracher à toutes les occasions du péché, rompre nos criminelles habitudes, et remplacer l'attache au crime par l'amour de la justice et de la vertu.

Que ceux qui veulent enfin sortir de la servitude du péché, considèrent le beau modèle de pénitence que l'Evangile leur présente dans les sentimens et la conduite de l'enfant prodigue, image si vive et si touchante de la conversion du pécheur.

A peine cet infortuné, entraîné par ses passions, s'est-il éloigné de

la maison paternelle, qu'il dissipe tous ses biens et se trouve réduit à servir un maître impitoyable qui l'envoie à la garde de vils animaux. Dans cet état, il n'a pour se nourrir que les restes des alimens que l'on donne aux pourceaux mis sous sa garde ; on les lui refuse, il est près de mourir de faim !

Pécheurs, ne vous reconnaissez-vous pas dans cet affreux tableau ? Dépouillés des biens de la grâce par une longue suite d'iniquités, asservis au démon qui vous pousse sans cesse aux actions les plus honteuses, fatigués de vos propres excès, vous cherchez en vain de quoi satisfaire encore vos passions brutales, et comme le prodigue vous ne pouvez obtenir pour assouvir votre faim criminelle les restes même des vils alimens dont vivent les pourceaux. Ah ! puissiez-vous, dans ce dernier état de dégradation, rentrer en vous mêmes, et du fond de cet abîme tourner vos regards vers la religion, vous ressouvenir des heureux jours de votre innocence, des douceurs que vous goûtiez alors dans la maison de Dieu, des délices dont votre âme était inondée quand vous vous asseyiez à la table sainte ! Vous avez imité l'enfant prodigue dans ses égaremens, imitez-le dans son retour : l'abîme de misère dans lequel il se vit plongé le fit rentrer en lui-même. Hélas ! dit-il, combien de mercenaires ont tout en abondance dans la maison de mon père, et moi, je meurs ici de faim ; *hîc fame pereo !*

Il se souvint alors que celui qu'il avait abandonné était son père : il en connaissait toute la tendresse. A cette pensée, un rayon d'espérance commence à luire à ses yeux. Il se dit aussitôt à lui-même : Je me lèverai et j'irai vers mon père ; *surgam, et ibo ad patrem.* C'est ce qu'il exécute sans aucun délai ; et tel est l'exemple que vous devez suivre, vous qui avez malheureusement, et peut-être depuis longtemps abandonné le service de Dieu.

Ce Dieu plein de bonté vous invite par la voix de son Eglise, il vous presse lui-même au fond de la conscience de revenir à lui. Prêtez une oreille docile à sa voix paternelle, ne perdez pas une occasion aussi favorable, n'endurcissez pas votre cœur, gardez-vous de dire comme Caïn après qu'il eût versé le sang de son frère, *mon péché est trop grand pour que je puisse en obtenir*

le pardon; vous outrageriez la miséricorde divine : il n'est pas de crime si grand que le sang de Jésus-Christ ne puisse laver.

Dieu, qui vous appelle, rendra votre retour facile et consolant. Comme le père du prodigue, dès qu'il verra dans votre cœur le désir sincère de revenir à la vertu, touché de miséricorde, il ira au-devant de vous par sa grâce; il vous serrera dans ses bras, il répandra sur vous des larmes de joie, il vous revêtira de la robe de votre première innocence, et vous fera asseoir à sa table pour vous y nourrir de sa chair sacrée.

Quant à ceux d'entre vous, N. T. C. F., qui marchent dans la voie des commandemens, ils ne seront pas moins empressés à recueillir les grâces que le Ciel répand abondamment sur tous les Fidèles dans ces temps d'indulgence. Qui peut, d'ailleurs, s'assurer d'être dans l'amitié de Dieu ? *Personne ne sait*, dit l'Ecriture, *s'il est digne d'amour ou de haine* (1), et encore : *ne soyez pas sans crainte*, nous dit-elle, *sur les péchés déjà pardonnés* (2); enfin, elle nous adresse cette exhortation : *Que celui qui est juste se justifie encore* (3). Oui, N. T. C. F., vous accourrez tous au tribunal de la miséricorde; vous y confesserez avec sincérité et avec componction vos péchés, vous vous affermirez dans la Foi, vous ranimerez votre désir des biens futurs, vous vous enflammerez d'une nouvelle charité, et, recevant dans une âme bien préparée les grâces de l'Esprit-Saint, la face de la terre, c'est-à-dire, vos cœurs, sera saintement renouvelée.

A CES CAUSES,

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

1.° En vertu de la bulle du pape Pie VII, qui transfère dans l'église de Saint-Jérôme, de Toulouse, l'Indulgence plénière en forme de Jubilé, qui avait été accordée à la Confrérie des Pénitens-Noirs,

---

(1) ECCL., IX. 1.

(2) ECCLE., V. 5.

(3) APOC., XXII. 11.

pour les années où la Fête de l'Invention de la Sainte-Croix se rencontre un vendredi, ledit Jubilé s'ouvrira cette année le jeudi 2 Mai aux premières Vêpres de la Fête de l'Invention de la Sainte-Croix, et finira le dernier jour de l'octave, au Salut du soir, conformément aux ordonnances de mes Prédécesseurs. On fera la procession d'usage.

2.° La grâce du Jubilé est accordée aux Fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, pendant le temps prescrit, se confesseront de leurs péchés avec les dispositions convenables, et, après avoir reçu la Sainte-Eucharistie, visiteront dévotement l'église de Saint-Jérôme dans un des huit jours de l'Octave. Ils pourront réciter à cette fin cinq *Pater* et cinq *Ave*, ou les prières qui se trouvent dans le petit livre que nous avons fait imprimer pour le même objet (1).

3.° Tous les Confesseurs approuvés dans le diocèse, jouiront pendant ce Jubilé, en vertu des bulles précitées, du pouvoir d'absoudre des cas réservés comme dans les grands Jubilés.

Et sera notre présent Mandement publié au prône des paroisses des archidiaconés de Toulouse, Villefranche et Muret.

Donné à Toulouse, en notre palais archiépiscopal, le 5 Avril de l'an de grâce 1833, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché.

† P. T. D. Archevêque de Toulouse.

Par Monseigneur :

CABROL, *Secrétaire-Général, Chan. hon.*

---

(1) *Prières pour le Jubilé accordé par N. S. P. le Pape Pie VII à l'église Saint-Jérôme.* Se trouve chez Augustin Manavit, imprimeur.

AVIS

A MM. les Curés, Desservans et Vicaires de chapelles vicariales.

Une nouvelle profanation vient de nous navrer de douleur : une église paroissiale du diocèse vient d'être encore dépouillée ; les vases sacrés, particulièrement la boîte de l'ostensoir renfermant la sainte Hostie, ont été enlevés. A nos gémissemens sur de tels attentats nous devons ajouter les précautions commandées par la prudence.

Nous exhortons, en conséquence, MM. les Curés, Desservans et Vicaires chargés d'une église vicariale, à veiller sur la sureté du lieu saint, et à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter à l'avenir de nouvelles profanations. Nous renouvelons même, s'il en est besoin, ce qui avait été prescrit à ce sujet par notre illustre Prédécesseur, et nous prions en particulier MM. les Curés et Desservans des paroisses rurales de s'y conformer, en conservant les saintes Hosties dans un corporal qu'ils renfermeront dans un vase d'une matière commune et de peu de valeur.

TOULOUSE. — AUGUSTIN MANAVIT,
IMPRIMEUR DE MONSEIGNEUR.